



CONCOURS JURIDIQUE 2020

CATÉGORIE : ARTICLE JURIDIQUE

La **Fondation du Barreau du Québec** est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2020 destiné aux auteurs d'un *article juridique* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'un article juridique, écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, traitant d'un sujet de nature juridique ou qui intéresse le droit.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou au moins l'un des coauteurs) doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou doit être professeur au sein d'une université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en notariat) ou à l'École du Barreau du Québec.

Sont considéré aux fins du présent concours uniquement l'article juridique original et publié en 2019. Sont exclus les articles produits à la demande de la Fondation.

3. PRIX

Un prix de 5 000 \$ sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) du manuscrit primé par le jury. Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par le président de la Fondation du Barreau au moment jugé opportun par le conseil d'administration de la Fondation.

Le jury peut recommander au conseil d'administration de la Fondation que le prix soit divisé entre deux articles distincts, si la qualité et la pertinence des articles le justifient.

Le jury peut également recommander au conseil d'administration de la Fondation qu'un article ne recevant pas le prix se voit décerner une mention honorable.

4. PROCÉDURE

Tout auteur ou coauteur peut soumettre l'original de l'article tel qu'il a été publié dans le cadre du concours en envoyant six (6) exemplaires de l'article publié au bureau du secrétariat de la Fondation.

Les nom, coordonnées et adresses courriel de l'auteur ou des coauteurs sont indiqués dans la lettre de transmission.

5. JURY

Les articles juridiques soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Les membres du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

6. SÉLECTION

Dans son appréciation des articles juridiques soumis, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet;
- profondeur et rigueur de l'analyse;
- apport critique;
- qualité et portée de la synthèse;
- originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique;
- qualité et originalité du style;
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture du concours.

7. PUBLICITÉ

Le concours et ses règles sont annoncés en utilisant tous les moyens de communication à la disposition de la Fondation incluant son site web et les médias sociaux.

8. DATE DE CLÔTURE

Les six (6) exemplaires de l'article juridique doivent être envoyés au plus tard le **1er mai 2020** par la poste à l'adresse suivante :

CONCOURS JURIDIQUE 2020
Catégorie « **Article juridique** »
Fondation du Barreau du Québec
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal QC H2Y 3T8

Ou par courriel à infofondation@barreau.qc.ca.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

**FONDATION
BARREAU
DU QUÉBEC**

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449
www.fondationdubarreau.qc.ca
infofondation@barreau.qc.ca